



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 15 novembre 2020

### **CONTROLES DES MESURES DE CONFINEMENT ET DE SECURITE SANITAIRE LIEES A L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (IAHP) PLUS DE 250 VEHICULES CONTROLES EN 24 HEURES**

La gravité de la crise sanitaire oblige l'ensemble du pays et de ses acteurs socio-économiques à limiter les déplacements et les interactions pour freiner la diffusion du virus. Des dérogations sont limitativement prévues par les textes. Les mesures générales de confinement font l'objet de contrôles réalisés par les forces de l'ordre dans l'ensemble du département, tant en zone police qu'en zone gendarmerie, comme ce fût le cas à nouveau hier après-midi et ce matin.

Les chasseurs sont concernés par ce principe général d'interdiction des déplacements à l'exception des dérogations accordées pour les missions d'intérêt général relatives à la régulation du grand gibier et pour des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Par ailleurs, le contexte d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) impose des mesures de bio-sécurité et de surveillance strictes. L'IAHP est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse, qui affecte les oiseaux. L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France, notamment dans la Somme, via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages.

**S'agissant de la chasse, des contrôles sont réalisés tous les matins par le Groupement de gendarmerie départementale, l'Office français de la biodiversité (OFB) et les services de la police nationale dans le respect des exigences de sécurité. Ce dimanche 15 novembre, dans le secteur de Péronne, plus de 60 véhicules ont ainsi été contrôlés et ont permis de relever 4 infractions et ce sont 194 véhicules qui ont été contrôlés par les services de la police nationale samedi 14 après-midi dans le secteur d'Amiens avec 12 infractions relevées.**

**Les contrôles seront poursuivis afin de garantir le respect des mesures de confinement et de sécurité sanitaire liées à l'IAHP.**

La Préfète de la Somme constate, à l'heure où le pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent, une application des mesures de confinement avec responsabilité et civisme.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : [pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr)



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens